

LA PAROLE À ...

PLAPPEVILLE ENSEMBLE, liste conduite par Daniel Defaux

A lors que le taux moyen de la taxe foncière sur le bâti appliqué en 2022 par les communes au niveau national s'élève à 37,72 %, celui de Plappeville est maintenu à 25,10 %. Même constat pour la taxe foncière sur le non-bâti qui reste figée à 43,52 % tandis que la moyenne nationale est à 50,14 %.

Depuis 3 ans, les taux des taxes foncières, votés chaque année à l'unanimité par le conseil municipal, n'ont augmenté que de 0,5 % alors que, sur la même période, l'inflation atteint 8,6 %.

Et pourtant, vous avez très certainement constaté une augmentation de votre taxe foncière. Cette dernière fait suite à la décision de l'État d'appliquer un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 1,034 pour les propriétés bâties et non-bâties et sur lequel nous n'avons aucune maîtrise.

À titre indicatif, notre budget global 2022, fonctionnement et investissement confondus, s'élève à 3 743 284 €. Les 2 taxes foncières rapporteront au village 714 475 € soit 19,89 % des recettes prévues.

Nos choix budgétaires sont lisibles et résolument tournés vers l'intérêt général : faire supporter les investissements en cours et à venir par un maximum de subventions, assurer le bon fonctionnement de la commune, maîtriser les dépenses, gérer la masse salariale et maintenir un niveau de pression fiscale raisonnable.

Vous pouvez compter sur nous.

PLAPPEVILLE AUTREMENT, liste conduite par François Joppin

La Loi Climat et Résilience a été publiée le 24 août 2021. Elle vise à réorienter les politiques publiques d'aménagement d'ici 2050. L'un des objectifs fixé est le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) des sols. Il vise une baisse de l'étalement urbain, au profit de villes plus denses, afin de limiter l'augmentation des émissions de CO₂, la destruction de la biodiversité animale et végétale, ou encore la pollution des sols, de l'eau et de l'air.

C'est un point essentiel qui doit être abordé par les collectivités notamment dans leur Plan Local d'Urbanisme qui sera remplacé par le PLUi de l'Eurométropole.

Comment notre commune entend-elle intégrer cette loi dans ses projets d'urbanisme ?

Cette question, posée en Conseil Municipal, n'a reçu aucune réponse concrète. Il n'en n'a pas été davantage débattu en commission d'urbanisme.

En fait les plappevillois risquent d'être mis devant le fait-accompli lors d'une réunion publique fin 2022. Un sénateur de Moselle dans son bulletin d'information de juillet évoque l'urgence de « freiner l'artificialisation des sols » et préconise "que les élus locaux continuent à montrer l'exemple d'une réelle démocratie de débats et de proximité ". Puisse-t-il être entendu dans notre village ! Seule notre proposition de végétalisation de la cour d'école a été entendue et les élèves en ont fait une réussite.
